

PAULH'EN SPORT 2022

Pour Tous - De 8 à 88 ans

Esplanade de la Gare



**Du vendredi 8 juillet au
mardi 2 août 2022**

de 18h30 à 20h



Paulhan

Inscriptions sur place.
Autorisation parentale obligatoire.

Respect des règles sanitaires en vigueur.

PAULH'EN SPORT 2022

QUAND ? DU VENDREDI 8 JUILLET AU MARDI 2 AOÛT 2022

OÙ ? À L'ESPLANADE DE LA GARE de 18h30 à 20h

Lancement vendredi 8 juillet

- Basket
- Badminton

1 ^{ère} semaine	
Lundi 11 juillet	Tennis de table Foot Tchoukball
Mardi 12 juillet	Tir à l'arc Foot Basket
Mercredi 13 juillet	Pétanque Foot Tchoukball
Vendredi 15 juillet	Tir à l'arc Basket Badminton

2 ^{ème} semaine	
Lundi 18 juillet	Lancer de précision Tennis de table Peteca
Mardi 19 juillet	Pétanque Lancer de basket Badminton
Mercredi 20 juillet	Foot Volley Tchoukball
Jeudi 21 juillet	Tir à l'arc Tennis de table
Vendredi 22 juillet	Tir de précision Tchoukball Lancer de vortex

3 ^{ème} semaine	
Lundi 25 juillet	Tir à l'arc Foot Basket
Mardi 26 juillet	Lancer de vortex Pétanque Peteca
Mercredi 27 juillet	Lancer lourd (medecine ball) Lancer de précision Lancer de basket
Jeudi 28 juillet	Volley Tennis ballon Tennis de table
Vendredi 29 juillet	Tennis ballon Tir à l'arc Tchoukball

4 ^{ème} semaine	
Lundi 1 ^{er} août	Tournois Tennis de table
Mardi 2 août	Foot Tir à l'arc

Clôture mardi 2 août

Fête musicale

N'hésitez pas à apporter bonbons, gâteaux et boissons pour partager tous ensemble un moment convivial !

REGLEMENT INTERIEUR DU PAULH'EN SPORT

ANIMATIONS EXTERIEURES - DE 8 ANS A 88 ANS

Les activités sont mises en place gratuitement par la municipalité de PAULHAN.

Les participants se retrouvent dans une ambiance conviviale. Les activités extérieures se déroulent cette année du vendredi 8 juillet au mardi 2 août 2022, de 18h30 à 20h sur l'esplanade de la gare. Les participants pourront venir et repartir à tout moment, dans les horaires proposés. Cependant une telle animation n'est possible qu'avec des règles de vie : port d'une tenue adaptée, interdiction de fumer et d'être en possession de boissons alcoolisées.

En cas d'accident, l'enfant ou l'adolescent est sous la responsabilité de ses parents.

Le devoir de tous :

- respect des personnes (jeunes, adultes, intervenants lors des activités),
- respect de l'hygiène, des consignes de sécurité et sanitaires en vigueur,
- respect de l'environnement et du matériel.

En cas de non-respect, la personne sera exclue immédiatement des activités par l'animateur responsable.

Le mineur doit impérativement présenter l'autorisation parentale et son engagement ci-dessous dûment complétés et signés pour participer aux activités.



AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

A remplir par les responsables légaux

Je soussigné(e),, reconnais avoir pris connaissance du règlement de Paulh'en Sport.

Je m'engage à en informer mon enfant et à le sensibiliser sur l'importance de ses droits et devoirs. J'atteste sur l'honneur avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile.

Fait à Paulhan, le

Signature :

A remplir par le mineur

Je soussigné(e),, reconnais avoir pris connaissance du règlement de Paulh'en Sport.

Je m'engage à le respecter pendant la durée des activités sportives.

Fait à Paulhan, le

Signature :